

Avis de travaux urgents

Au titre de l'article R. 554-32 du code de l'environnement

(Annexe 1-2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Que les réseaux soient ou non sensibles, vous devez envoyer dans les meilleurs délais cet avis de travaux urgents à leurs exploitants, de préférence par voie dématérialisée.

L'envoi de cet avis peut être postérieur aux travaux ; il est toutefois préférable que l'envoi aux exploitants de réseaux sensibles soit antérieur aux travaux et dans ce cas il doit être dématérialisé.

Si les travaux urgents doivent être réalisés dans une zone à proximité de laquelle des réseaux sensibles pour la sécurité sont implantés, vous ne pouvez les engager qu'après avoir transmis à l'entreprise exécutante les données de localisation et les consignes de sécurité que vous aurez obtenues de l'exploitant.

Explorant
Destinataire
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

MAIRIE DE MORANGIS
SERVICES TECHNIQUES
24 RUE DE WISSOUS
91420 MORANGIS
France

Fax :

Courriel :

Consultation du téléservice

N° consultation : 2026020600489P

- Date : 06/02/2026

Cadre à remplir uniquement pour les réseaux sensibles pour la sécurité concernés

Avis informatif après travaux

Contact téléphonique avant travaux¹

Demande d'information avant travaux

. Si le démarrage des travaux est prévu dans un délai supérieur à 1 journée ouvrée et si le présent avis est transmis par voie dématérialisée : le contact de l'exploitant sur le numéro d'urgence n'est pas obligatoire¹ : l'exploitant doit fournir les informations utiles à la réalisation des travaux en sécurité au plus tard 1/2 journée avant le démarrage des travaux.

. Dans les autres cas, le commanditaire doit contacter l'exploitant de réseau sensible sur son numéro d'urgence.

A remplir en cas de contact téléphonique avant l'envoi de l'ATU

Nom du représentant de l'exploitant contacté :

Date du contact téléphonique :

- Heure du contact téléphonique :

¹ Un contact téléphonique préalable aux travaux est toujours obligatoire auprès des exploitants de canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Justification de l'urgence

(plusieurs cases peuvent être cochées)

Sécurité

Continuité du service public

Sauvegarde des personnes ou des biens

Cas de force majeure

Personne ordonnant les travaux urgents (Commanditaire des travaux)

* champs facultatifs

Nom (ou dénomination) : GRDF

Complément d'adresse : AI-BDSS

Lieu-dit / BP :

Pays : France

Nom du contact : Patrick BOULEAU

Courriel * : 2606096631.260601ATU01.10@captidec.fr

N° / Voie : AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Code postal : 92140

Commune : CLAMART

N° SIRET * :

Tél : +33 789343007

Fax * :

Entreprise chargée de l'exécution des travaux

Nom : GRDF

Adresse : AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Code postal : 92140 Commune : CLAMART

Travaux : Emplacement - Durée - Description

Adresse de l'emprise des travaux : RUE PASTEUR

Code postal : 91420 Commune : MORANGIS

NB : Ne pas oublier de joindre à cet avis le plan fourni par le téléservice

Date et heure de début des travaux : 06/02/2026 à 11:00

Durée : 12 demi-journées

Travaux et moyens mis en oeuvre : Sondages sur fuite de gaz

Signature du commanditaire ou de son représentant

Nom : BOULEAU PATRICK

Signature :

(ATU_V5.10_v1.01)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.



POUR
INFORMATION

Coordonnées (Lambert 93) : 650627. 8789029322

6844201. 321902106

Liste des communes concernées :

Morangis ;

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones d'emprise :

2, 32924215495586 48, 69643483218906
2, 32951574027538 48, 69636755740757
2, 32943527400494 48, 69626841546039
2, 32912413775921 48, 69632506802552
2, 32924215495586 48, 69643483218906